

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D25

Séance du 26 février 2009 - Convocation du 19 février 2009

Compte rendu affiché le 6 mars 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

### Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS, Mme LEBAHAR par Mme GLATARD, Mme RIVE-OLLIVIER par M. BOUREZG, Mme BROSSARD par Mme MARMONIER, M. MACHURAT par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

### Absents représentés

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	24
Exprimés	24

### Objet : Subventions aux associations

Comme chaque année, il convient de définir les subventions versées aux associations. Ces subventions apparaissent à l'article 6574 du Budget Primitif.

Après recensement des différentes demandes, des propositions ont été faites à la Commission Vie Associative du 3 février 2009 et de la Commission des Finances du 23 février 2009.

4 élus, membres d'associations, ne prennent part ni au vote, ni au débat. L'un d'eux étant en possession d'un pouvoir, le nombre de votants s'établit à 24.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oûi l'exposé de Monsieur l'Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 29 janvier 2009,
- Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 23 février 2009,
- Vu l'avis de la Commission Vie Associative du 3 février 2009,
- Vu le Budget Primitif 2009,
- **DÉCIDE de l'attribution des subventions aux associations conformément à la liste ci-annexée,**
- **PRECISE que ces dépenses figurent à l'article 6574 du Budget Communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à ordonnancer les subventions aux associations locales sur les bases définies ci-dessus.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 26 février 2009  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/03/2009
- Publication ou affichage le 03/03/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 3 mars 2009

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.